

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 AOUT 2017**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie d'Aigueblanche, jeudi 31 août 2017 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur POINTET André, Maire.

Présents : BON Françoise, CHAMBAS Marie-Josèphe, COLLOMB Gilles, COSTE Jean, DELAPIERRE René, DIOUF Jean-Stéphane, GOMBERT Brigitte, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MORIN Jean-Yves, MORTON Carole, NIEMAZ Jean-Louis, POINTET André, RICHIER Maryse

Absents excusés : MIBORD Josiane (donne pouvoir à Maryse RICHIER), JAY Hélène (donne pouvoir à Françoise BON), Emilie LAISSUS, CADET Robert

Absents : MENGOLI Sylvie, NANTET Pierre-Alexandre, ZEPPIERI Séverine

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Maryse RICHIER est élue secrétaire de séance.

AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Décision modificative n° 3 au budget communal M14**

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Comptes	Libellés	Montants	Montants
2313-105	Autres bâtiments d'Aigueblanche	-8 000.00	
2313-100	Mairie d'Aigueblanche	-20 000.00	
2313-559	Travaux accessibilité ERP	28 000.00	
	TOTAL	0.00	0.00

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

➤ **Bilan des travaux de la Maison de Santé et de la Maison Bernard**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que les travaux relatifs au Pôle de Santé sont à ce jour quasiment achevés (Maison de Santé, pharmacie, cabinets médicaux au 1^{er} étage de la Maison Bernard, parking public à l'arrière du bâtiment,...).

Le coût final des études et travaux s'élève pour la Commune, une fois les subventions déduites (903 362 €), à 2 154 655 € HT.

➤ **Demande de subventions pour le service de transports Doucy / Moûtiers et signature d'une convention avec le Département pour la délégation de compétence**

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer :

- La convention de délégation de compétence concernant la mise en œuvre et l'organisation d'un service de proximité « Doucy / Moûtiers » effectué le mardi matin, pour une durée de trois ans (01/01/2018 – 31/12/2020),
- La convention financière entre les communes concernées pour la prise en charge du déficit de cette ligne.

Il autorise également Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions pour la poursuite de ce service.

URBANISME :

➤ **Droit de préemption urbain**

L'assemblée communale, ne fait pas exercice de son droit de préemption lors de la vente de divers biens immobiliers, inclus dans le périmètre du droit de préemption urbain.

➤ **Avant-projet sur l'emplacement réservé n° 2 du PLU**

Monsieur le Maire représente aux Elus le projet qui serait réalisé sur l'emplacement réservé n° 2 du PLU, qui a été approuvé avant l'été.

Il avait en effet été décidé que cette zone, située au Bourjaillet, resterait en zone N afin d'y créer un emplacement réservé pour un parking. La parcelle correspond à une grange, un fourré de Renouée du Japon (espèce invasive) et un ancien jardin arboré. La sensibilité est liée à la veille bâtiesse en bois qui accueille potentiellement la nidification d'espèces animales (rapaces nocturnes) et à la présence d'une espèce invasive qui envahit les bords de l'Isère.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le lancement d'un avant-projet sur ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES :

➤ **Suppression de postes et création de nouveaux postes**

Suite à la décision du Conseil municipal de revenir à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre, les postes des agents qui travaillent au sein des services scolaires et périscolaires doivent être ajustés.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Savoie, le Conseil municipal autorise à l'unanimité la suppression, suivie de la création des postes correspondants.

Par ailleurs, un agent peut bénéficier d'un avancement de grade, passant d'Adjoint Technique Territorial à Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Savoie ayant émis un avis favorable, le Conseil municipal autorise à l'unanimité la création du nouveau poste et la suppression de l'ancien.

AFFAIRES DIVERSES :

➤ Projet de collecteur assainissement Aigueblanche / Navette

Monsieur le Maire présente aux Elus le projet de création du collecteur d'assainissement entre Aigueblanche et Navette, qui sera mené par la Communauté de Communes qui en a la compétence.

Les travaux liés à ce nouveau réseau sera réalisé sur trois exercices (2017 / 2019). Le chantier sera également l'occasion de prévoir les travaux de génie civil visant à accueillir la fibre optique dans l'avenir.

Le coût total du marché de travaux s'élève à 1 246 084 € HT (tranche ferme et tranches conditionnelles).

➤ Divers

L'assemblée communale examinant diverses affaires :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention signée avec la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise pour l'utilisation par Croc Loisirs de l'ancien Groupe scolaire de Grand-Cœur les mercredis matins en périodes scolaires (suite au retour à la semaine de 4 jours),
- Entend qu'un boucher / traiteur serait intéressé pour occuper l'ancien magasin BUTHOD. Si le projet se concrétise, des travaux seront à entreprendre rapidement.
- Félicite les agents en charge du fleurissement pour leur travail, notamment au niveau de Villargerel
- Prend note qu'une étude est en cours pour la création d'une Commune nouvelle. Différents scénarii seront présentés par l'ASADAC prochainement
- Entend que des panneaux numériques d'informations devraient être mis en place sur différents points de la Communauté de Communes pour annoncer les diverses animations notamment.

La séance est levée à vingt et une heures et cinquante.